

**TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ANNEE 2025
MAIRIE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS**

La Maire,

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31
- Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints **administratifs** territoriaux,
- Vu** la délibération n° 2021-040 du 26 avril 2021 fixant les ratios d'avancement de grade prise après avis du Comité Technique Paritaire,
- Vu** la délibération n° 2021-040 du 26 avril 2021 fixant les lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du comité technique
- Vu** la liste des agents promouvables établie en date du 04 avril 2025, 01 agent promouvable, dont 1 femme – 100% et 0 homme- 0%

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : est inscrit sur le tableau d'avancement au grade **d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

1/ GRELET Muriel

Soit 1 femme -100% et 0 homme -0%

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

Fait à SAINT BREVIN le 30 mai 2025

Pour la Maire,
L'adjointe déléguée,



Sabine COUET

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notification faite le

25/06/25

Signature de GRELET Muriel



Handwritten signature of Muriel Grelet in blue ink.